

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 16 (1928)

**Heft:** 274

**Artikel:** Carrières féminines : la maîtresse d'école ménagère

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259372>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

du premier de l'An, les débats s'engageront au Luxembourg! D'ailleurs, cette odeur de poudre n'est pas pour déplaire aux féministes françaises, qui ne craignent pas de mener bataille et qui s'y préparent dès maintenant.

Mieux informées que la « Gauche démocratique » sur le féminisme du gouvernement, elles savent pouvoir en tout cas compter sur le Président du Conseil, qui est un féministe convaincu et inébranlable — on se rappelle qu'il avait suivi en 1926 plusieurs des séances du Congrès suffragiste international; puis, assure-t-on, sur MM. Barthou, Painlevé, Briand, Herriot, Marin, Tardieu et Bokowski. Mais voici que M. Leygues et M. Quellie se défendent de mériter l'approbation de la « Gauche démocratique » et se réclament, eux aussi, de sentiments féministes. Ne resteraient donc, comme adversaires gouvernementaux du suffrage féminin, que MM. Sarraut, Perrier et Fallières. Et le *Relèvement social*, le journal du vaillant lutteur pour la moralité publique qu'est M. Pourésy, signale que, précisément, deux de ces messieurs sont partisans irréductibles de la réglementation de la prostitution. La coïncidence est intéressante...

En tout cas, « l'émotion » de la « Gauche démocratique » a fourni l'occasion d'une belle propagande de presse en faveur du vote des femmes, car il n'est à ce moment-là presque pas de journal français qui n'en ait discuté, et généralement dans un esprit très sympathique. Et d'ailleurs l'opposition ne vaut-elle pas mille fois mieux, en ce qui concerne notre cause, que la chape de plomb de l'indifférence? L'opinion publique a été nantie de l'idée du suffrage comme d'une question de toute première actualité, et cela même a débordé les frontières, car en ce qui concerne la Suisse romande, par exemple, nous en avons reçu un contre-coup utile par les articles de correspondants de certains de nos journaux, par les demandes de renseignements qui nous sont parvenues de personnes désireuses de s'éclairer sur le droit de vote des femmes... Nous avons pu aussi retracer l'influence directe de la terreur sénatoriale anti-cléricale du vote des femmes dans le changement d'attitude de certains milieux catholiques romands, dont l'organe principal a publié en première page un grand article très favorable au suffrage, contrastant singulièrement avec les élucubrations de ce même journal, lors de notre votation populaire genevoise. Cela est intéressant à constater, parce que cela montre à l'évidence l'étroite interdépendance de nos mouvements féministes nationaux, et prouve une fois de plus ce que nous avons toujours assuré: que l'obtention du droit de vote par les femmes françaises serait un atout décisif pour nous, femmes de la Suisse romande.

\* \* \*

En Autriche, pendant ce temps, avec mille fois moins de bruit et de remue-ménage, un événement beaucoup plus considérable se produisait: pour la première fois dans l'histoire, non seulement du Parlement autrichien, mais des Parlements européens, une femme était élue à la présidence de la Chambre Haute, justement. Et il est assez piquant de constater que, dans le pays qui a proclamé les droits du citoyen, c'est le Sénat qui accumule barrières sur barrières contre l'émancipation politique des femmes, alors que, dans le pays si longtemps soumis au sceptre rétrograde des Habsbourg, une femme accède tout naturellement à la présidence de cette même Chambre. Le Conseil fédéral autrichien, toutefois, dont Mme Rudel-Zeynek vient d'être nommée présidente, rappelle davantage par sa constitution notre Conseil des Etats suisse que le Sénat français, en ce sens qu'il se compose des représentants des provinces. Mme Rudel-Zeynek y représentait la Styrie, et comme c'est à chaque province le tour de présider l'Assemblée, elle a pris son tour pour six mois, tout simplement et uniment.

Olga Rudel-Zeynek est un nom bien connu dans les milieux féministes autrichiens. Bien qu'appartenant au parti chrétien-social, elle n'hésite pas à se mettre en opposition avec lui, quand les doctrines conservatrices de ce dernier ne soutiennent pas les revendications féministes, si bien qu'à la Chambre, où elle a aussi siégé comme députée durant la précédente législature, elle a présenté plusieurs projets de lois d'inspiration féministe, notamment celui qui réglemente la situation des sages-femmes, et celui qui rend obligatoire le paiement de pensions alimentaires, soit à la femme, soit à l'enfant illégi-

times. Avant la guerre et la Révolution, elle s'était occupée d'œuvres sociales à Graz, mettant au service des organisations féminines catholiques ses dons remarquables d'oratrice; puis, lorsque les femmes autrichiennes obtinrent le suffrage, elle siégea pendant plusieurs années à la Diète de Styrie, première étape de sa carrière politique. A toutes ces expériences, précieuses pour l'exercice de ses fonctions, elle peut en joindre d'autres, qui font certainement d'elle une pacifiste convaincue: le souvenir de sa fuite avec sa famille devant l'ennemi, de la Galicie où se trouvait le régiment de son mari, jusqu'à Graz où elle se refugia. Enfin, née d'une ancienne famille cultivée, elle possède toute la culture intellectuelle raffinée, qui lui permettra aussi de remplir admirablement le poste auquel elle vient d'être appelée.

Tout de même, il est intéressant de penser que, pas bien loin de Berne, il existe un corps politique, appelé Conseil Fédéral, et présidé par une femme. Cela va-t-il occasionner de mauvais rêves à M. Schulthess? ...

\* \* \*

Nous sommes bien en retard pour donner les résultats féministes des élections américaines de novembre. L'an 1927 n'a d'ailleurs pas été une année électorale importante outre Atlantique, la plupart des Etats ne renouvelant leur Législature que l'automne prochain. Ce sera alors la grande fièvre électorale sur toute la ligne.

Voici, d'après notre excellent confrère de New-York, *The Woman Citizen*, quelques succès féministes. Dans le New-Jersey, 7 femmes ont été réélues à la Législature de cet Etat; en Virginie, 4 (deux anciennes et deux nouvelles); en Minnesota, une; dans l'Etat de New-York, une. Aux élections municipales de villes importantes, plusieurs femmes ont été également élues. Enfin, une femme, Mrs. Esther Andrews, a été appelée à faire partie du Conseil du Gouvernement du Massachusetts, corps politique dont l'importance a été largement démontrée lors de l'épouvantable drame de Sacco et Vanzetti, huit membres de ce Conseil ayant le droit de contrôle absolu sur toute l'activité du Gouverneur. Mrs. Andrews, qui a donné beaucoup de sa vie aux tribunaux d'enfants, à l'inspection des prisons, à la question des salaires minima dans l'industrie de l'habillement, est aussi une femme d'affaires expérimentée, ayant dirigé pendant une douzaine d'années la fabrique de chaussures organisée par son mari.

\* \* \*

Revenons, en terminant, au pays d'où nous sommes parties, la France, pour signaler une intéressante proposition de loi déposée à la Chambre française par M. Baranton, et stipulant l'entrée des femmes dans le jury. C'est là une mesure que nous n'avons pas besoin de commenter ou de défendre devant nos lecteurs, et comme il ne paraît pas, d'après le texte de la loi française qu'il soit nécessaire, comme chez nous, pour exercer ces fonctions, d'être un citoyen jouissant de ses droits civiques, souhaitons que cette utile réforme s'accomplisse au plus vite, sans attendre les atermoiements du Sénat sur le vote des femmes.

E. Gd.

## Carrières féminines

### La maîtresse d'école ménagère

ACTIVITÉ: Dans les écoles ménagères publiques ou privées, ainsi que dans les cours ménagers, la maîtresse d'enseignement ménager est chargée de l'enseignement des branches suivantes:

a) branches pratiques: cuisine, entretien de la maison, lessive, repassage, travaux à l'aiguille, jardinage; b) branches théoriques: économie domestique, théorie de l'alimentation, matières premières, hygiène, arithmétique et comptabilité domestiques, quelquefois puériculture et instruction civique. Dans les écoles normales ménagères, il faut y joindre la méthodologie spéciale à l'enseignement ménager et, dans certains cas, la pédagogie et la méthodologie générale.

APTITUDES REQUISSES: Une bonne santé et une intelligence vive et ouverte sont indispensables à l'exercice de cette profession. En outre, la maîtresse d'école ménagère doit unir les qualités d'une bonne maîtresse de maison à celles d'une bonne institutrice; elle

doit aussi être habile aux travaux du ménage et trouver de la joie à les accomplir et à s'occuper d'autrui. Il faut qu'elle possède des facultés d'adaptation, du talent d'organisation, de l'initiative, de la vivacité de corps et d'esprit, et qu'en outre, elle soit ponctuelle et minutieuse. Des dons pédagogiques, celui de s'expliquer clairement, et la compréhension du caractère des jeunes filles sont tout aussi nécessaires. L'intérêt pour les questions économiques et sociales ne doit non plus pas lui faire défaut.

**FORMATION PROFESSIONNELLE:** La formation professionnelle de la maîtresse d'école ménagère peut se faire dans des écoles normales ménagères, dans des cours, ou encore, pour les institutrices primaires ou les maîtresses de travaux à l'aiguille, dans des cours spéciaux.

1. Il y a des écoles ménagères officielles à Bâle (*Frauenarbeitschule*), à Fribourg (*Ecole normale ménagère*) et à Lausanne (*Ecole normale ménagère*). A Zurich et à Berne, une école normale officiellement reconnue est annexée aux écoles ménagères de la Section zurichoise et de la Section bernoise de la Société d'Utilité publique des femmes suisses. A Coire, elle se rattache à la *Frauenschule*; à Genève, le Foyer de l'Ecole d'études sociales pour femmes forme aussi des maîtresses d'enseignement ménager. Pour les jeunes filles catholiques, on peut citer les écoles normales ménagères des instituts de Heiligkreuz près de Châtel, de Hertenstein, d'Ingenbohl et de Menzingen. Dernièrement, l'institut Santa Maria à Bellinzona a aussi organisé une école normale ménagère.

2. Dans le canton de Soleure, des cours officiels d'une durée de six mois, et dans le canton d'Argovie des cours officiellement reconnus pour les institutrices primaires et les maîtresses de travaux à l'aiguille, préparent à l'enseignement spécial des branches ménagères. Dans le canton de Bâle-Campagne, des cours de peu de durée sont donnés, suivant les besoins, aux maîtresses d'école ménagère. Dans les cantons de Saint-Gall et de Thurgovie, la formation professionnelle des maîtresses de travaux à l'aiguille est organisée de façon à leur permettre d'enseigner aussi les branches ménagères, avec la réserve, dans le canton d'Argovie, qu'elles aient suivi aussi des cours de perfectionnement.

Toutes les écoles normales ménagères mentionnées ci-dessus délivrent un diplôme officiel. Genève fait exception. En général, l'équivalence des brevets est admise entre cantons, à l'exception de Vaud et de Zurich, qui ne nomment que des maîtresses ayant fait leurs études dans ces cantons. De même, les cantons ayant une école normale sur leur territoire donnent la préférence aux anciennes élèves de ces écoles. Même les cantons qui admettent des maîtresses de travaux à l'aiguille comme maîtresses d'enseignement ménager, ne confient des postes dans des villes et des localités importantes qu'à de vraies institutrices ménagères ayant passé par l'école normale. Dans les autres cantons, les nominations dépendent pour une grande mesure de la longueur et de la valeur des études faites.

**PRÉPARATION ET CONDITIONS D'ADMISSION:** L'âge d'admission est fixé à 16 ans à l'Ecole normale ménagère de Bellinzona, à 17 ans à Heiligkreuz, Hertenstein, Ingenbohl, Menzingen et Saint-Gall, à 18 ans à Berne, Zurich, Lausanne, Fribourg, Bâle et Genève, et à 20 ans à Coire.

Comme instruction générale préliminaire, il est exigé partout 2 à 3 ans d'école secondaire; Bâle et Fribourg demandent 10 ans de scolarité; Zurich, 2 ans d'école supérieure (*Mittelschule*); Lausanne, des études au gymnase; Genève et Coire, des études équivalentes à celles d'un diplôme d'institutrice primaire.

Zurich, Berne, Genève, Ingenbohl, Menzingen et Coire exigent aussi des connaissances préliminaires pratiques de cuisine, de couture et de tenue de ménage. D'ailleurs, il est à recommander aux élèves de s'efforcer d'acquérir ces connaissances pratiques, même si elles ne sont pas exigées pour l'admission dans une école normale ménagère, l'enseignement étant beaucoup plus intéressant et fructueux pour des élèves qui ont déjà une certaine pratique du ménage et qui peuvent par conséquent saisir immédiatement l'application de la théorie qui leur est enseignée. Cette pratique peut s'acquérir, soit par un apprentissage ménager ou un service domestique, soit encore en suivant des cours d'écoles ménagères. Bâle, Berne, Ingenbohl, Zurich, Lausanne et Bellinzona font dépendre l'admission aux écoles normales ménagères du succès d'un examen d'entrée.

**ÉTUDES ET FORMATION PROFESSIONNELLE:** Dans la règle, la durée des études est de 2 ans 1/2 à 3 ans à Bâle, de 2 ans à Lausanne, Fribourg, Heiligkreuz, Ingenbohl et Bellinzona. Les écoles d'Aarau, de Soleure et de Coire ne prévoient que 6 mois d'études, parce que

seules y sont admises les institutrices primaires et les maîtresses diplômées de travaux à l'aiguille.

Dans les écoles normales ménagères de Bâle, Saint-Gall, Lausanne et Aarau, les élèves sont externes; alors qu'à Genève, elles sont à leur choix externes ou internes. Les autres écoles sont des internats. Le prix de pension et l'écolage se montent de 800 à 900 fr. par an dans les instituts catholiques de la Suisse centrale, à Fribourg à 1350 fr., à Zurich à 1500 fr., à Berne à 1400 fr. (1800 fr. pour les étrangères), à Coire à 600 fr. par semestre (300 fr. seulement pour les élèves dont les études sont payées par une commune grisonne). A ces dépenses viennent s'ajouter, dans diverses écoles, environ 200 fr. pour matériel d'enseignement, excursions, etc. Dans les externats, il faut compter annuellement de 350 à 800 fr. pour l'écolage, le matériel, quelquefois aussi les repas.

**DÉBOUCHÉS. NOMINATIONS:** La maîtresse d'enseignement ménager exerce son activité dans les écoles cantonales, communales ou privées: écoles primaires, secondaires, écoles de perfectionnement, écoles ménagères, écoles professionnelles, écoles techniques, et dans les écoles normales ménagères. L'enseignement ménager est introduit dans 17 cantons dans les écoles primaires et secondaires de nombreuses communes. Tous les cantons ont des écoles ménagères officielles et des cours de perfectionnement. Dans quelques cantons et quelques communes, l'enseignement ménager est obligatoire pour les jeunes filles; dans d'autres, on s'efforce d'arriver à l'organisation d'écoles complémentaires et à généraliser l'obligation de cet enseignement; par conséquent, on peut compter sur la création de nouveaux postes pour des maîtresses d'enseignement ménager. Les perspectives sont donc assez favorables aussi longtemps que la formation des institutrices marchera de pair avec le nombre de places à pourvoir; mais, pour le moment, bien des maîtresses sont obligées, pour leurs débuts, d'accepter des postes dans l'enseignement privé, ou des occupations partielles.

Dans les grandes communes et dans les villes, les institutrices ménagères ont en général des postes complets; à la campagne, une maîtresse enseigne souvent dans plusieurs villages, ou bien elle donne des cours itinérants. Dans les cantons de Saint-Gall, d'Argovie, de Thurgovie, de Soleure, de Bâle-Campagne et de Zurich, les institutrices primaires et les maîtresses de travaux à l'aiguille font des études qui les préparent à pourvoir, dans les petites localités rurales, à joindre l'enseignement ménager à leur enseignement habituel.

En plus de l'activité dans les écoles, il faut encore signaler les cours itinérants d'enseignement ménager organisés, soit par des usines à gaz, soit par des sociétés (sociétés féminines), soit par des particuliers (par exemple comme réclame pour les grandes fabriques de produits alimentaires). Enfin, une maîtresse d'école ménagère peut aussi exercer sa profession pour son propre compte, en fondant une école ménagère, ou en donnant des cours de cuisine ou d'économie domestique.

Le domaine d'activité le plus nouveau, et qui se développera encore, sans doute, est l'enseignement ménager agricole et l'enseignement ménager scientifique. Le premier se donne dans les écoles ménagères agricoles, le second dans les stations d'essais et d'expériences. Il n'existe encore en Suisse aucune occasion de se préparer à ces carrières spéciales.

**AVANCEMENT:** Les maîtresses ménagères capables et expérimentées peuvent éventuellement être appelées aux postes suivants: direction des sections ménagères d'écoles professionnelles et d'écoles de perfectionnement; enseignement et direction dans les écoles normales ménagères; inspecteur cantonal des écoles ménagères; experte fédérale pour l'enseignement complémentaire.

**AUTRES OCCUPATIONS ACCESSIBLES AUX MAÎTRESSES D'ÉCOLE MÉNAGÈRE:** Elles sont très nombreuses, et le changement ne sera pénible qu'à celles des maîtresses ménagères qui ont surtout à cœur le côté pédagogique de leur profession. Les places qui se présentent fréquemment sont celles d'employées supérieures dans des instituts, sanatoria, cliniques, asiles, pensions et dans de grandes maisons particulières. Il faut aussi mentionner les places qu'offrent les pensionnats de jeunes filles: direction du ménage, enseignement ménager aux pensionnaires, etc. Une autre activité à signaler est la direction de restaurants sans alcool, de maisons de commune, de cantines, etc.; pour ces postes-là, une formation complémentaire est nécessaire à la maîtresse ménagère, qui peut l'acquérir en fréquentant par exemple le cours de 11 mois que l'Association des femmes zurichoises pour les restaurants sans alcool a organisé pour former des directrices

de ces restaurants. Un stage pratique d'une année fait suite à ce cours, stage qui peut être raccourci pour celles qui possèdent déjà de bonnes connaissances pour diriger une entreprise. Pour arriver à occuper une place de directrice dans l'une des exploitations de la Société suisse *Volksdienst* (Bien populaire), il est nécessaire d'y accomplir 3 à 4 mois de pratique, et d'y remplir pendant 1 à 2 années les fonctions d'aide rétribuée.

On peut aussi conseiller à la maîtresse ménagère qui aurait les dispositions voulues de s'occuper des œuvres d'assistance. Il lui faudrait alors, pour compléter ses connaissances, fréquenter une école d'études sociales pour femmes; mais elle peut aussi se former elle-même par des cours, par la pratique de l'assistance des enfants, de l'assistance à domicile ou dans les fabriques, etc. Elle pourrait ensuite arriver à être nommée comme assistante sociale à domicile ou assistante communale. De plus, les maîtresses ménagères capables peuvent trouver des situations bien rétribuées de gouvernantes d'hôtel en Suisse et à l'étranger; mais naturellement, il leur faut souvent, au début, se contenter d'une place en sous-ordre où elles acquerront l'expérience nécessaire pour un poste de dirigeante.

**TRAITEMENTS ET SALAIRES. RETRAITE:** Les traitements des maîtresses ménagères dans les écoles publiques sont très différents suivant les cantons et les communes. Pour une moyenne de 25 à 30 heures de leçons hebdomadaires, le salaire initial est de 2500 à 3500 fr.; dans quelques localités, il n'est que de 1500 fr., dans d'autres de 4000 à 4500 fr. Après 10 à 12 années de service, on atteint le maximum de 3500 à 5000 fr. Quelquefois ce maximum n'est que de 3000 fr., mais il atteint aussi, rarement il est vrai, 6500 fr. et même 8000 fr. dans les hautes écoles. Il faut aussi tenir compte que dans bien des endroits, une partie de la nourriture est gratuite, ainsi que (mais plus rarement) le logement et le combustible.

Les vacances sont d'ordinaire les mêmes que celles des écoles publiques. Dans la règle, la pension de retraite est semblable à celle des maîtresses de travaux à l'aiguille ou des institutrices primaires, donc différente dans chaque canton.

Lorsque la maîtresse ménagère donne des cours, elle gagne de 3 à 4 fr. à l'heure, quelquefois 5 à 6 fr., mais souvent aussi seulement 2 fr. Dans les internats, outre l'entretien, le traitement mensuel est de 100 à 400 fr., selon l'endroit, les années de service et les capacités de la maîtresse.

**ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES:** Union suisse des maîtresses professionnelles et ménagères, Association bernoise des maîtresses d'écoles ménagères.

**JOURNAL PROFESSIONNEL:** *Bulletin de l'Union suisse des maîtresses professionnelles et ménagères.*

**OFFICES DE PLACEMENT:** Quelques écoles normales procurent des places aux élèves ayant terminé leurs études. Les postes vacants

dans les écoles officielles sont annoncés dans les journaux officiels et les journaux pédagogiques des cantons respectifs. Le bureau de placement de l'Union suisse des maîtresses professionnelles et ménagères est annexé à celui de la Société suisse des institutrices (*Schweiz. Lehrerinnenverein*), Rütlistr., 47, Bâle.

(*Communiqué par l'Office suisse des professions féminines.*)

(Reproduction autorisée seulement *in extenso* et avec indication des sources.)

## Pour l'An qui vient...

Le *Mouvement Féministe* publera en 1928, entre beaucoup d'autres, les articles suivants :

*La quinzaine féministe* (« l'Idée marche... »), chronique bimensuelle du mouvement féministe, suffragiste et social à travers le monde, par E. Gd.

*Les femmes et la chose publique*, soit :

1. Des *Chroniques parlementaires fédérales*, par Mme LEUCHREINECK, et, toutes les fois que des sujets d'intérêt féminin direct y seront touchés, des comptes-rendus du même ordre des débats parlementaires dans les Grands Conseils de Genève, de Vaud et de Neuchâtel.

2. *Femmes électrices, comment voteriez-vous dimanche ?...* études des principales questions soumises aux votations populaires en Suisse.

3. *Notes, documents, statistiques et études* sur des sujets d'ordre national et international intéressant l'opinion publique.

*Les femmes et la Société des Nations*, chroniques et nouvelles de tous les faits intéressant les femmes en corrélation avec la S. d. N. (activité des femmes déléguées aux Assemblées, comptes-rendus de sessions de Commissions, nominations de femmes, etc.) sans oublier l'activité de l'Association suisse pour la S. d. N.

*Lettres féministes de l'étranger*: Autriche, Allemagne, Etats-Unis, Hollande, Roumanie, Grèce, etc. etc.

*Comptes-rendus des principaux Congrès d'intérêt féminin nationaux et internationaux.*

*Le féminisme dans les doctrines de 1848*, d'après l'ouvrage de Mme Marg. THIBERT, Dr. ès lettres, par Mme Jeanne PITTEL.

*La participation de la femme au mouvement syndical amé-*

## Personnalités féminines : Selma Lagerlöf (Suite)<sup>1</sup>

Passer de l'une à l'autre, c'est passer sans transition du monde de la beauté et de la joie de vivre, à celui de la vie intérieure, tourmentée de scrupules, de remords, de luttes de conscience. Adieu la grâce, la vie joyeuse des héros vermlandais, leurs chansons et leurs rires; à leur place, des paysans laids, lents de corps et d'esprit, résignés à une vie dure et monotone, osant à peine saisir les pauvres joies que la vie leur offre. Mais derrière ces airs hésitants, timorés, ces gestes gauches, quelle vie intérieure intense, quelle richesse pour celui qui est à l'affût de vie spirituelle et religieuse. Nous sommes là sur un plan supérieur, et la grandeur, la beauté morale de quelques-uns de ces types dalécarliens sont de la plus pure essence.

*Jérusalem en Dalécarlie* est l'histoire d'un réveil religieux dans une petite commune de la campagne suédoise: un groupe de paysans attachés à leur terre, à leurs traditions ancestrales, sont touchés par la prédication d'un évangéliste, et, dans un souffle de vie mystique qui emporte leurs regrets et leurs scrupules, arrachés à leur patrimoine et à leurs proches, et jetés sur le chemin de l'exil, vers Jérusalem. C'est aussi l'histoire d'une des plus anciennes familles du pays, qui s'est acquis par son honnêteté séculaire et sa foi en Dieu l'estime, plus, la véné-

ration de ses compatriotes. Ces deux thèmes parallèles ne sont que le squelette d'un roman étonnamment riche en épisodes variés, en scènes aussi diverses que la vie elle-même. Presque chaque chapitre est un récit complet qui a sa valeur propre, mais à travers ces tableaux, parfois à peine reliés entre eux, une impression se dégage, très une, très nette, une physionomie se dessine, celle du paysan dalécarlien, fruste, raide, lourd, mais tout tourné vers la vie de l'âme, et d'une exquise sensibilité morale et religieuse.

Il faut savoir l'attachement de ces Dalécarliens à la terre natale, à la famille, pour mesurer la grandeur de leur sacrifice. Jusqu'au matin du départ, où le triste cortège des émigrants traverse pour la dernière fois la commune en larmes, que d'adieux poignants, que de scènes déchirantes à tous les foyers ! Tels parents voyaient partir leur fille unique et la douleur de la perdre était encore exacerbée par l'impossibilité où ils étaient de la comprendre; des fils abandonnaient leurs vieux parents dans le besoin, des époux leur femme, — tous leur foyer et leurs champs, objets de leur amour et de leur pénible labeur. Et tout cela serait dur, presque révoltant, si l'on ne sentait pas que les émigrants obéissent à une volonté qui n'est pas la leur, si leurs visages n'étaient pas illuminés d'une joie mystérieuse qu'ils puisaient au tréfonds même de leur douloureux sacrifice.

Il faut que cette joie soit plus grande que toutes les joies du monde pour qu'elle ait soutenu les pèlerins jusque dans le calvaire de leurs débuts en Palestine. Le second volume, *Jérusalem en Terre Sainte*, raconte l'installation de la petite colonie

<sup>1</sup> Voir les deux précédents numéros du *Mouvement*.